

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2016861	Date d'inspection Le 18 mai 2023	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo 2		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 mai 2023	
Commentaires : L'éducatrice n'a pas pu fournir une planification pour le groupe. L'administratrice devra s'assurer qu'il y aille une planification délibérément planifiée et documentée qui démontrent que leur planification comprend la participation des enfants et une réflexion sur les intérêts, les passions, les forces et les capacités des enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	18 mai 2023	18 mai 2023
Commentaires : Les registres des présences quotidiennes des enfants sont tenus sur les lieux. Cependant, l'inspectrice observe qu'un enfant a changé de groupe et que son départ n'a pas été indiqué sur le registre. Cette information fut indiquée immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	31 mai 2023	
Commentaires : Un dossier d'enfant manque le consentement de donner un bain ou une douche en cas de maladie ou de vêtement souillé. Recommandation que l'administratrice révise tous les dossiers afin de s'assurer que toute information requise soit indiquée.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, litières, sucettes et tétines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	22 mai 2023	
Commentaires : Les souliers des enfants ne sont pas rangés séparément. Afin de limiter la propagation potentielle de maladie transmissible, l'administratrice devra s'assurer que les effets personnels des enfants sont rangés séparément.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
46(3) Si le consentement est oral comme le prévoit le paragraphe (2), l'exploitant d'un établissement agréé exige que, lorsqu'il vient chercher l'enfant, le parent ou tuteur atteste par écrit avoir consenti à ce que l'acétaminophène lui soit administré.	46(3)	31 mai 2023	
Commentaires : De l'acétaminophène a été administré a un enfant et la confirmation par écrite du parent n'a pas été obtenu lorsqu'il est venu chercher l'enfant. L'administratrice devra s'assurer que le parent signe le rapport d'administration d'acétaminophène.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe le jeu intérieur, le jeu extérieur, la période du diner ainsi que la période du repos. L'inspectrice observe des interactions positives entre l'éducatrice et les enfants, tels que se mettre à leur niveau pour interagir et jouer avec eux. L'éducatrice utilise des pratiques positives d'orientation des enfants, tels qu'établir des règlements raisonnables et rappeler doucement les règlements aux enfants.

Un rappel de s'assurer que la crème solaire est placée hors de la portée des enfants.

Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mai 2023

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mai 2023

Date